

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MARS 2022

Le dix-huit mars deux mille vingt deux à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de douze en suite de la convocation faite le 10 mars 2022. Trois Procurations ont été données. Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

DÉCISIONS

1° à 3°/ ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2021 – COMMUNE - LOTISSEMENT et PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à PONTIVY et que les comptes de gestion établi par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune, du lotissement et des panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité les trois comptes de gestions 2021.

4°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	862 027.19 €	745 730.40 €
Recettes	904 457.72 €	979 743.37 €
Excédent	42 430.53 €	234 012.97 €
Déficit		

5°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	167 252.36 €	299 008.20 €
Recettes	290 436.66 €	206 059.87 €
Excédent	123 184.30 €	
Déficit		92 948.33 €

6°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 des panneaux photovoltaïques arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	8 108.67 €	7 028.32 €
Recettes	5 885.72 €	11 514.62 €
Excédent		4 486.30 €
Déficit	2 222.95 €	

7°/ AFFECTATION DES RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 - COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 95 710.35 €
- Résultat de la section de fonctionnement : + 342 429.24 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 95 710.35 € est constaté en investissement, et couvert par l'excédent de fonctionnement
- L'excédent de fonctionnement de 342 429.24 € est affecté tel que :
 - 147 025.00€ en report de recettes de fonctionnement
 - 50 000.00€ à la section d'investissement recettes.
 - 145 404.24 € à la section d'investissement recettes.

8°/ AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : + 6 930.24 €
- Résultat de la section de fonctionnement : - 97 112.02 €

AFFECTATION :

- L'excédent d'investissement de 6 930.24 € est constaté à la section d'investissement,
- Le déficit de fonctionnement de 97 112.02 € est affecté en report de la section de fonctionnement.

9°/ AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 25 773.17 €
- Résultat de la section d'exploitation : + 33 689.49 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 25 773.17 € est constaté à la section d'investissement,
- L'excédent de fonctionnement soit 33 689.49 € est affecté en report à la section de fonctionnement.

10°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	1 108 044.38 €	1 108 044.38 €
Fonctionnement	1 141 918.00 €	1 141 918.00 €
TOTAL	2 249 962.38 €	2 249 962.38 €

Les principaux postes de la section de fonctionnement sont les charges de personnel pour 465 700.00 € (40.78%), les charges à caractère général pour 228 700.00 € (20.03%), les autres charges de gestion courante pour 111 265.41 € (9.74%), les frais financiers pour 26 598.80 € (2.33%). Un virement de 82 433.94 € est prévu vers le budget Lotissement.

Le virement à la section d'investissement représente 220.000,00 €.

En recettes, les principaux postes sont les impôts et taxes pour 535 580.00 € (46.90%), les dotations et subventions pour 307413.00 € (26.92%), les produits de gestion courante pour 66.000 € (5.78%) et la vente ou prestations de services 52 900.00 € (4.63%).

Concernant la section d'**investissement**, en **dépenses**, les travaux de rénovation de la salle polyvalente et le branchement au réseau de chaleur, représentent le principal poste pour 126 684.00 €. La création d'un logement au-dessus de la mairie et la rénovation des deux logements existant avec branchement au réseau de chaleur sont complémentaires aux travaux de rénovation de la mairie pour un montant de 65 000.00 €. L'achat d'un nouveau tracteur et d'une épareuse pour les services techniques pour 97 476.00 € constitue une dépense importante malgré la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 17 500.00 €. Il est aussi envisagé des travaux pour l'agrandissement de la salle de sieste pour un montant de 5.000,00€. Les travaux de voirie sont évalués à 83 720.00 € et le programme de voirie exceptionnelle de 78 611.85 €. La maîtrise d'œuvre et les études du projet de Pump track et de mini stadium sont budgétées à hauteur de 23 000.00 €. Le projet de revitalisation et d'aménagement du bourg s'élève à 60 000.00 €. L'achat de terrain au Ponterre est en cours pour un montant de 16 500.00 € et les frais d'étude pour l'aménagement d'un nouveau lotissement s'élèvent à 30 000.00 €.

En recettes de la section d'investissement, Il reste des subventions à percevoir pour la rénovation de la mairie et le réseau de chaleur à hauteur de 228 170.77 € par divers contributeurs (ADEME, Etat, Région, Département et Pontivy communauté). La récupération de TVA est comptabilisée pour 30.800 €. Les travaux de rénovation de la salle polyvalente et le branchement au réseau de chaleur, sont subventionnés à hauteur de **86 416.95 €**. Les travaux de voirie sont subventionnés pour un montant de **31 274.00 €**.

11°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022– LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif le de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	154 658.20 €	154 658.20 €
Fonctionnement	262 571.58 €	262 571.58 €
TOTAL	417 229.78 €	417 229.78 €

12°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	36 255.11 €	36 255.11 €
Exploitation	45 689.49 €	45 689.49 €
TOTAL	81 944.60 €	81 944.60 €

13°/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire précise que les crédits relatifs aux subventions pour les associations sont à hauteur de 10 000 €, compte 6574, sur le budget primitif 2022 de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- **PRÉCISE** que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2021 et leur Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

SUBVENTIONS	Mt subvention 2022
ASSOCIATIONS GUERNATES	
Amicale du personnel	2 064,00 €
Amicale laïque	500,00 €
Amicale classe de mer +neige	0,00 €
Les Jeudis de Quelven	850,00 €
Club de scrabble	80,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Cyclo club	200,00 €
Hermine Guernate	1 300,00 €
Sauvegarde de St Salomon	150,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Les randonneurs des ajoncs	130,00 €
rêves de clown	100,00 €
Association Bretagne vivante	100,00 €
Accueil et partage Pontivy	0,00 €
Banque alimentaire	300,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE (Tour de France)	300,00 €
Ecole diwan	0,00 €
Eaux et rivières de Bretagne	80,00 €
Les restos du cœur Morbihan	300,00 €
Lutte contre le cancer –la ligue–Vannes	100,00 €
Radio Bro Gwened Pontivy RBG	100,00 €
Union départ sapeurs-pompiers Morbihan – Vannes	80,00 €
Les blouses roses comité de Pontivy	100,00 €
Ciné Roch guémené/scofff	100,00 €
Art dans les chapelles	902,07 €
ROZ Glaz MINES	50,00 €
Total 2022 pour les Association	8 486,07 €

14°/ VOTE DES TARIFS DE L'ASSOCIATION GUERN/MALGUENAC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les mini-camps organisés dans le cadre de l'ALSH pour l'année 2022, se tiendront au camping Ty Nadan à LOCUNOLÉ,

- du 11 au 13 juillet 2022 pour les 7 - 9 ans, 15 places
- du 18 au 22 juillet 2022 pour les 10 - 12 ans, 15 places
- du 25 au 29 juillet 2022 pour les 13 - 16 ans, 15 places

La commission enfance s'est réunie le 8 mars 2022 pour étudier les tarifs 2022. Elle propose de créer une grille tarifaire pour le premier mini-camp qui se tiendra sur 3 jours et d'augmenter les deux autres de 15€ par quotient pour les mini camps de 5 jours.

Enfants de Guern et de Malguénac					Enfants extérieurs
Quotient familial	600 et -	601 à 900	901 à 1 300	1 301 et +	
Mini camp 3 jours	72,00 €	81,00 €	90,00 €	99,00 €	+ 35
Mini camp 5 jours	120,00 €	135,00 €	150,00 €	165 €	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider les tarifs des mini-camps ci-dessus, au titre de l'année 2022, sous réserve que pour les enfants extérieurs, les 35€, soient ajoutés à la tranche la plus élevée des quotients familiaux.

15°/ ADHESION ANNUELLE AMPM (ASSOCIATION DES MAIRES DU MORBIHAN)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'adhésion à l'Association des Maires et présidents d'EPCI du Morbihan pour l'année 2022 pour un montant total de **399.90€**

16°/ PARTICIPATION FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - FSL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la participation 2022, au fonds départemental de solidarité pour le logement FSL, pour un montant total de **135.10€**.

INFORMATIONS

1°/ QUESTIONS DIVERSES :

1-1°/ PLANNING DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Monsieur le maire présente le planning des permanences pour les 2 tours des élections présidentielles.

Prochain conseil municipal : jeudi 14 avril 2022 à 20h30